

Carte blanche des victimes du terrorisme à l'occasion des élections du 9 juin 2024

Le 22 mars 2016, leurs vies ont été bouleversées à tout jamais. Elles ont perdu un être cher, ont été grièvement blessées, la peur est devenue leur compagne permanente. La Belgique a partagé leur douleur, et l'empathie citoyenne les a profondément touchées. Pourtant, elles ont été abandonnées par les instances concernées dans l'indifférence la plus totale.

Afin de faire la lumière sur une série de dysfonctionnements, une Commission d'enquête parlementaire avait été instituée au lendemain des attentats du 22 mars 2016. Son travail remarquable avait débouché sur une série de recommandations. En 2017, le ministre de la Justice fut chargé de mettre en place une taskforce interfédérale, dans le but de les appliquer. Cependant, la plupart de ces recommandations ne furent pas mises en œuvre, pas plus sous son mandat que sous celui de son successeur, qui affirmait de façon erronée en Commission Justice du 1^{er} juin 2022, qu'elles l'avaient été dans leur grande majorité.

La contradiction atteignit son comble lorsque l'ancien ministre, à l'occasion de certaines de ses récentes interventions à la Chambre, se déclara enfin favorable à la création d'un fonds de garantie, une recommandation phare de la Commission d'enquête parlementaire, qu'il aurait eu le pouvoir de créer lorsqu'il était ministre de la Justice. Non seulement cela ne fut pas fait, mais aucun groupe de travail ne fut dédié à ce fonds, au sein de la Taskforce interfédérale.

Afin de mettre en œuvre d'autres recommandations de la Commission d'enquête parlementaire, restées inachevées sous le mandat de la ministre de la Santé concernée, Life for Brussels demanda une rencontre avec son successeur. Celui-ci n'a jamais daigné répondre à leurs courriers. Interpellé à ce sujet par des parlementaires, il a nié avoir l'obligation de suivre ces recommandations, bien que celles-ci l'enjoignaient d'octroyer des « avantages » aux victimes en vertu de leur statut de solidarité nationale.

Le 7 mai 2021, lors d'une réunion, un ministre actuellement en exercice fut incapable de répondre à des questions élémentaires concernant un projet de coachs qu'il avait décidé de subventionner. Ces coachs sont censés accompagner les victimes du terrorisme, en leur fournissant des conseils et une assistance administrative. Cependant, de nombreuses démarches obligatoires pour les victimes ne peuvent être effectuées que par des professionnels du droit ou de la médecine. Malgré leur meilleure volonté, les coachs concernés se trouveraient donc trop souvent dans l'incapacité de fournir l'aide attendue par les victimes.

Au lieu de répondre aux besoins des victimes et de mettre en œuvre les recommandations de la Commission d'enquête parlementaire, les ministres successifs de la Justice ont délégué la responsabilité de soutenir les victimes, aux victimes elles-mêmes, en finançant des projets inefficaces. Le ministre actuel déclara lors de la réunion du 7 mai 2021, que « *c'est l'autorité qui allait payer ce système (de coachs) ... et que l'élaboration de ce système dépend, enfin, ce n'est pas l'autorité même qui va en faire un succès, ce sont les associations elles-mêmes* ». De façon pour le moins surprenante, son prédécesseur qualifia ce projet « *d'innovant* » lors d'une présentation à l'ONU.

Comme l'avait si bien souligné l'ancienne ministre de la Santé au sujet d'une demande de subvention pour un autre projet de prise en charge des victimes par cette même association, une « *analyse juridique s'imposait vu la hauteur des demandes, dans le respect de la loi sur les marchés publics* ». Elle demandait également qu'un « *cahier des charges plus concret et plus précis soit rédigé et que les règles d'octroi des subsides soient respectées* ». Elle concluait en déclarant que « *toute association de soutien aux victimes devait aussi avoir la chance d'introduire des projets dans un souci d'équité... les lois et les règles valant pour tous* ».

Au terme de la réunion du 7 mai 2021, le ministre concerné s'est emporté, se disant "choqué par certains propos". Il a préféré clore le débat en affirmant que le dialogue était impossible et qu'il ne pouvait aller plus loin.

Life for Brussels demanda dès lors à rencontrer le Premier Ministre. Leurs courriers restèrent sans réponse. Ce n'est que lorsqu'il fut interpellé lors de commémorations officielles par des représentants de l'association, que le ministre s'engagea à les recontacter. Une promesse qu'il n'a, à ce jour, jamais tenue. À travers l'association Life for Brussels, ce sont plus de 650 victimes qui se sentent négligées et délaissées.

Life for Brussels, la plus grande association pour la défense des victimes de terrorisme de Belgique, soutient plus de 650 victimes en les informant de leurs droits, en les accompagnant dans leurs démarches et en leur offrant un soutien psychologique.

Malgré cela, les deux derniers ministres de la Justice ont refusé à deux reprises de lui accorder toute subvention. Dans une lettre ouverte datée du 14 septembre 2021, de nombreuses victimes, membres de l'association Life for Brussels, ont fait savoir au ministre de la Justice que leurs véritables besoins sont ceux décrits par les directives européennes et dans le rapport sur les recommandations de la Commission d'enquête parlementaire.

En réalité, l'association Life for Brussels a pris seule en charge plus de 650 victimes du terrorisme, remplissant ainsi des obligations qui incombaient pourtant à l'État belge. Selon les directives européennes 2012/29/UE et 2017/541/UE, les États membres de l'Union Européenne doivent, entre autres, identifier les victimes, les informer de leurs droits, leur permettre l'accès à l'indemnisation et à la justice pénale, ainsi que leur apporter soutien et protection. Tout cela n'a jamais été fait par la Belgique, mais par l'association Life for Brussels, sans le moindre soutien financier. « *Life for Brussels a fait le job de l'État belge* » dira Koen Geens le 13 février 2017 lors d'une réunion organisée au Lambermont par Charles Michel, alors Premier Ministre.

Après huit années de lutte de Life for Brussels, sans aucune subvention du fédéral, les victimes se demandent comment un gouvernement peut ignorer une association de la sorte et, par conséquent, des centaines de victimes, avec une telle aisance ? L'une des recommandations de la Commission d'enquête parlementaire prévoyait pourtant le financement des associations de victimes par l'Etat belge. Faute de recevoir des subsides du fédéral, l'association Life for Brussels sera bientôt contrainte de fermer ses portes, en laissant ainsi des centaines de victimes du terrorisme dans une situation précaire. Un abandon, dont elles ne se relèveront pas. À l'annonce de cette fermeture, de nombreuses victimes se sont dites dévastées. L'une d'elles a confié « *avoir l'impression de subir un nouvel attentat* ».

Les victimes concernées ne peuvent s'y résoudre car suite à l'adoption de la loi d'indemnisation des victimes du terrorisme, amendée grâce aux partis de l'opposition et à l'intervention de Life for Brussels, plusieurs d'entre elles vont enfin pouvoir être indemnisées. Si Life for Brussels venait à disparaître, qui se battra encore pour faire entendre la voix des victimes, et pour que les dirigeants de notre Etat de droit les soutiennent et les protègent ?

L'indifférence totale envers les victimes manifestée par ceux qui ont été au pouvoir durant ces deux dernières législatures, semble répondre à des intérêts tout autres que ceux qui sont censés appuyer ces mêmes victimes dans leur reconstruction. Elles se sentent abandonnées, et traitées comme des déchets.

Malgré les directives européennes consacrées aux victimes, les recommandations claires de la Commission d'enquête parlementaire et le travail acharné de l'association Life for Brussels durant plus de 8 années, les gouvernements successifs ont fait la sourde oreille. Ils ont préféré bricoler de vieilles lois, datant parfois de l'après-guerre (1954), y ajoutant çà et là quelques modifications législatives. Le résultat a été catastrophique : au lieu de simplifier et de réduire les procédures, le gouvernement les a complexifiées et multipliées, obligeant chacune des victimes à emprunter un parcours du combattant, et transformant ainsi leurs vies en un véritable enfer.

Prenons l'exemple de cette mère dont le fils est décédé le 22 mars 2016 et qui devait bénéficier d'une pension d'ayant droit. Le SPF Pension la lui a refusée, manifestant ainsi une totale méconnaissance de la loi relative au statut de solidarité nationale. C'est l'association Life for Brussels qui a dû se battre

pendant près d'un an pour que cette pension à laquelle elle avait droit, lui soit enfin reconnue. Hélas, huit ans plus tard, cette pension ne lui a toujours pas été versée. Des situations absurdes comme celle-ci, les victimes y font face tous les jours !

La Belgique n'a pas non plus jugé nécessaire d'accorder un minimum de reconnaissance aux personnes ayant secouru les victimes, en ne leur octroyant même pas de statut spécifique. Ces héros qui ont risqué leur vie pour la nôtre et qui subissent encore et toujours le traumatisme des attentats, ont été oubliés. De même, les enfants victimes du terrorisme n'ont bénéficié d'aucune attention particulière ni d'aucun soutien adapté. Le fonds de garantie tant sollicité ne verra jamais le jour.

En résumé, les recommandations de la Commission d'enquête parlementaire ont été ignorées par le gouvernement. Cette inaction souligne un manque de volonté politique pour adopter des mesures concrètes visant à protéger et soutenir les victimes, compromettant ainsi la crédibilité de nos institutions et l'efficacité de nos politiques publiques.

Qu'attend le gouvernement pour réagir ? Faut-il attendre d'autres demandes d'euthanasie de victimes ou d'autres suicides pour que des mesures concrètes soient enfin prises ?

Nous tenons toutefois à préciser que, dans ce champ de bataille, des personnes bienveillantes comme les ministres des Pensions et de la Défense, Mesdames Karine Lalieux et Ludivine Dedonder ont reçu des membres de l'association en personne et ont prêté une oreille attentive à leurs préoccupations, même si les résultats de leurs pourparlers avec d'autres ministres n'ont pas été ceux attendus.

Monsieur Rachid Madrane, alors ministre des Maisons de Justice de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a spontanément octroyé à l'association son premier petit subside. Les victimes ne le remercieront jamais assez pour ce soutien. Par la suite, Madame Valérie Glatigny a perpétué cet appui en augmentant le subside, lui permettant d'élargir son aide aux victimes avec toute leur reconnaissance. Ces subsides, revus considérablement à la baisse cette année, ne permettront malheureusement pas à Life for Brussels de continuer à soutenir les trop nombreuses victimes.

Les victimes du terrorisme seront éternellement reconnaissantes envers les femmes et les hommes qui les ont soutenues durant ces huit années. Elles tiennent à exprimer leur gratitude à la députée fédérale Sophie Rohonyi pour son combat sans relâche aux côtés de leur association, au député fédéral Olivier Vajda pour son soutien empreint d'une grande honnêteté, ainsi qu'aux députés fédéraux Nabil Boukili et Roberto D'Amico pour leur soutien indéfectible. Elles remercient également le député fédéral Koen Metsu pour son appui et sa confiance, ainsi que les députés fédéraux Khalil Aouasti et François De Smet pour leur soutien. Un merci particulier à Catherine Fonck et Georges Dallemagne, dont le soutien a contribué à l'amendement du projet de loi d'indemnisation des victimes du terrorisme.

Les victimes tiennent à exprimer aussi leur gratitude envers le parlementaire bruxellois Jamal Ikazban et le parlementaire wallon Laurent Heyvaert pour leur soutien inébranlable.

Grâce à ces personnes dévouées, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui ont travaillé discrètement à leurs côtés, les victimes membres de l'association Life for Brussels se sont senties moins seules au fil des années et elles continueront à croire que dans un monde où subsistent encore de belles âmes, tout reste possible !

Carte blanche signée par plusieurs centaines de victimes d'actes de terrorisme